

ments; St-Maurice, 12 municipalités, 59 arrondissements; Champlain, 28 municipalités, 156 arrondissements; Trois-Rivières, une municipalité.

Les écoles sous contrôle sont ainsi réparties: Maskinongé 64, St-Maurice, 63, Champlain, 156, Trois-Rivières, 7; total 290. Il y a en plus 16 écoles indépendantes: 4 dans Maskinongé, 4 dans St-Maurice, 6 dans Champlain, et 2 dans Trois-Rivières.

Les 290 écoles sous contrôle comprennent 482 classes ou départements et ces classes sont fréquentées par 18,651 élèves, donnant, en moyenne, 39 élèves par classe. Ces 18,651 élèves sont classés comme suit: Cours élémentaire: 17,652; Cours intermédiaire ou modèle: 824; Cours supérieur ou académique: 175. Parmi les élèves du cours élémentaire, 1,698 sont en 4e année, la plus élevée de ce cours, laissant la grande masse des élèves dans les classes inférieures, soit: 15,954 dans les trois premières années du cours élémentaire. Il n'est pas sans intérêt de dire que sur les 290 écoles mentionnées, il y a un instant, 10 sont dirigées par des Frères, 29 par des Religieuses, et 251 par des institutrices laïques.

Voici maintenant le classement des élèves par comté:

*Elèves dans le Cours supérieur (7e et 8e année):* Maskinongé, 7; St-Maurice, 30; Champlain, 92; Trois-Rivières, 46.

*Elèves dans le Cours intermédiaire, (5e année et 6e année):* Maskinongé, 138, St-Maurice, 178; Champlain, 358; Trois-Rivières, 150.

*Elèves en 4e année du Cours élémentaire:* Maskinongé, 288; St-Maurice, 450; Champlain, 783; Trois-Rivières, 177.

Voilà pour les écoles. Quant au personnel enseignant, j'ai noté, chez les laïques, que dans 160 écoles il se renouvelait chaque année. Voici des statistiques instructives sur ce point. En 1911-12, sur 251 écoles, 157 étaient confiées à des institutrices de première année d'enseignement: Champlain, 83; St-Maurice, 48 et Maskinongé, 26. En 1912-13, sur les mêmes 251 écoles, 167 sont confiées à des institutrices de première année: Champlain, 94; Maskinongé, 37 et St-Maurice, 36.

Ainsi donc, en 1911-12, MM. les commissaires, vous avez changé le personnel enseignant dans 63% des cas, et en 1912-13, vous avez opéré le même changement dans la proportion de 66%.

Enfin, la moitié à peine des commissions scolaires font les deux visites exigées par la loi, et plusieurs même négligent ce grave devoir qui ne devrait jamais être omis, même si la loi était muette sur ce point.

Des statistiques qui précèdent, permettez-moi d'en mettre une en relief, celle de la scolarité, la plus importante, puisqu'elle est l'indice certain de l'efficacité de l'école. Vous avez sans doute remarqué, Messieurs, que sur un total de 18,651 élèves, 17,652 étaient dans le cours élémentaire, et que 1,698 seulement de ces derniers avaient atteint la 4e année. Et vous avez remarqué aussi que sur 19,000 élèves près, un millier à peine suivaient les cours intermédiaire et supérieur.